

Image not found or type unknown



Poteau électrique sur un terrain privé

Par **Peg42**, le 17/09/2019 à 20:12

Bonsoir,

Je vends la maison de mon père et sur son terrain, il y a des poteaux EDF, est ce que je dois les enlever avant la vente définitive ?

Merci beaucoup

Bonne soirée

Par **Visiteur**, le 17/09/2019 à 20:40

Bonjour

Evoquez vous d'anciens poteaux devenus inutiles ou des structures en service ? et dans ce dernier cas, vous devez posséder un document officiel de EDF.

Je vous conseille d'aller voir ces règlements en mairie.

Par **Peg42**, le 17/09/2019 à 20:45

Merci pour votre réponse, il s'agit d'anciens poteaux inutiles, il lui servait à isoler son bois du sol.

Par **Visiteur**, le 17/09/2019 à 21:12

Ok ok, merci pour cette précision.

Normalement, on vend un bien immobilier ou foncier propre , sauf si l'acquéreur achète en l'état .

Par **Peg42**, le **17/09/2019** à **21:24**

C'est une maison insalubre, constatée par un huissier, elle sera bien entendue vidée.

Sur le compromis, c'est noté :

L'immeuble est vendu dans son état actuel, sans garantie de la contenance indiquée

Le vendeur en sera pas tenu à la garantie des vices cachés pouvant affecter le sol, le sous-sol et les batiments

Par **Visiteur**, le **17/09/2019** à **21:34**

Si vous laissez des éléments ou encombrants sur le terrain et dans la maison, je vous conseille de le faire approuver par l'acquéreur.

Par **Peg42**, le **17/09/2019** à **21:40**

Et un chenil, c'est considéré comme un encombrant ?

Il était présent lors de leur visite ?